

« Des frères en difficulté » du temps de Saint Vincent

par Vicente de Dios Toribio, C.M.

Province du Mexique

L'« *Histoire de la Congrégation de la Mission* »¹ nous dit que, durant la vie de Saint Vincent de Paul, il y eut « 614 aspirants dont 425 étaient clercs et 189 frères coadjuteurs ». Cependant, « le total des membres actifs de la Congrégation [...] ne dut jamais dépasser les 250 ». La différence entre 614 et 250 est importante : 364.

Pour quelles raisons en resta-t-il autant sur le bord du chemin ? On nous dit aussi :

- Quelques uns n'arrivaient pas à achever la période d'épreuve.
- D'autres, assez nombreux, abandonnaient la Congrégation après quelques années d'étude ou de travail.
- D'autres mourraient (la vie était brève au 17^{ème} siècle et les travaux des missionnaires étaient parfois très dangereux)².

En écrivant cet article sur « des frères en difficulté » au temps de Saint Vincent, nous faisons aussi référence aux prêtres « en difficulté », mais surtout aux aspirants, aux candidats.

Au début, et cela est normal, la formation des aspirants n'avait pas de structures propres. Les premiers missionnaires provenaient pour la plupart du clergé diocésain et tous n'avaient pas le désir d'appartenir à une nouvelle congrégation, mais s'associaient à Saint Vincent pour l'œuvre des missions et les exercices aux ordinands. Mais, peu à peu, le nombre d'aspirants au sacerdoce attirés par l'aura du nouvel institut fut en augmentation.

C'est pour cette raison que fut créé le Noviciat en 1637, que Saint Vincent appela Séminaire Interne, pour éviter une quelconque ressemblance à un ordre religieux. Avant la création du Séminaire

¹ LUIGI MEZZADRI - JOSÉ MARIA ROMÁN, *Histoire de la Congrégation de la Mission*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, p. 65.

² *Ibid.*, p. 65.

Interne, pendant dix ou douze ans, c'est Saint Vincent lui-même qui fut « formateur » par sa présence, sa parole, ses conférences, répétitions d'oraison, et ses lettres. Nous pourrions voir là l'origine de la vocation de nombreux missionnaires qui, par la suite, poursuivirent magnifiquement l'œuvre du saint. Il nomma comme premier directeur du séminaire interne Monsieur Jean de la Salle, un des premiers confrères, qu'il envoya se préparer au noviciat des Jésuites, mais qui malheureusement ne put rester qu'une petite année à la tête du séminaire, car il mourut en 1639. D'autres directeurs aussi courageux, lui succédèrent mais Saint Vincent surveilla toujours de très près la marche du séminaire interne³. Plus tard, il écrivait au père Guillaume Delville : « *Les deux années de probation ne sont pas pour reconnaître s'ils ont les dispositions requises, car il les faut avoir reconnues auparavant, mais afin qu'ils s'y affermissent davantage, et que sur ce fondement ils élèvent l'édifice des vertus qui font un bon missionnaire* »⁴.

Ce qui en étonne beaucoup, c'est l'allergie de Saint Vincent pour tout ce qui touche à la promotion vocationnelle. Au début, son opposition à un quelconque type de recrutement était totale. Selon lui, les seuls moyens d'attirer des vocations étaient l'oraison et le bon témoignage. « *Nous avons une maxime contraire, qui est de ne solliciter jamais personne d'embrasser notre état. Il n'appartient qu'à Dieu de choisir ceux qu'il y veut appeler, et nous sommes assurés qu'un missionnaire donné de sa main paternelle fera lui seul plus de bien que beaucoup d'autres qui n'auraient pas une pure vocation. C'est à nous à le prier qu'il envoie de bons ouvriers à sa moisson et à vivre si bien que nous leur donnions, par nos exemples, plutôt de l'attrait que du dégoût pour travailler avec nous* »⁵.

Plus tard, cette opposition s'est quelque peu atténuée. Dans une lettre à Monsieur Blatiron ; supérieur à Gènes, le saint nous explique ces deux moments : « *Je rends grâces à Dieu des dévotions extraordinaires que vous vous êtes proposé de faire pour demander à Dieu, par le bienheureux saint Joseph, la propagation de la Compagnie. Je prie sa divine bonté qu'elle les ait agréables. J'ai été plus de vingt ans que je n'ai osé demander cela à Dieu, estimant que, la Congrégation étant son ouvrage, il fallait laisser à sa providence seule le soin de sa conservation et de son accroissement ; mais, à force de penser à la recommandation qui nous est faite dans l'Évangile, de lui demander qu'il envoie des ouvriers à sa moisson, je suis demeuré convaincu de l'importance et de l'utilité de cette dévotion* »⁶.

³ JOSÉ MARIA ROMÁN, *Saint Vincent de Paul-Biographie*, Editions Alzani, Paris, 2004, pp. 325-358.

⁴ SV VI, 155.

⁵ SV VIII, 287.

⁶ SV V, 462.

Souvenons-nous de cette phrase du saint dans une lettre à Monsieur Portail : « *Le nombre de ceux qui sont entrés parmi nous depuis votre départ est de six. O Monsieur, que je crains la multitude et la propagation et que nous avons sujet de louer Dieu de ce qu'il nous fait honorer le petit nombre des disciples de son Fils* »⁷. Pour l'homme de foi qu'il était, si le nombre eut été de 60 ou de 600, il y aurait aussi trouvé motif de louer Dieu. Et peut-être même avec plus de joie encore.

Quelque soit le nombre des entrées, il ne douta jamais et affirma même à de nombreuses reprises que la Congrégation devait être « purgée » de ses membres préjudiciables et peu serviables. « Purger » est le verbe qu'il emploie presque toujours, un verbe adapté en ce temps-là où, pour la moindre maladie, on procédait à une purge. Des exemples ? Nous en avons l'embaras du choix : à propos des incorrigibles et des dyscoles : « *Vous me dites qu'il faut supporter de ces gens-là en ce commencement que la compagnie a besoin d'hommes, et que dans quelque temps l'on pourrait purger la compagnie. Il est vrai, Monsieur, que la compagnie a besoin d'hommes ; mais il vaut bien mieux en avoir moins que d'en avoir plusieurs de dyscoles et faits de la sorte. Dix bons feront plus pour Dieu que cent de ces gens-là* »⁸. Par la suite, il semble que le saint atténue ses propos : « *Ce serait faire justice à la compagnie d'en couper les membres gangrenés. Cela est vrai, et la prudence le requiert. Mais pour ce qu'il faut donner lieu à toutes les vertus, nous exerçons maintenant la patience, la longanimité et la charité même, dans le désir de leur amendement* »⁹. Et le saint se rappelle de cet évêque en présence duquel on faisait les éloges d'une communauté qui ne renvoyait jamais personne et il s'exclama : « *O pauvre communauté, tu ne tends guère bien à ta perfection, puisque toute sorte de sujets te sont bons !* ». *Tous les arbres qu'on plante ne viennent pas bien, et tous les grains que le laboureur sème ne poussent pas. Le royaume de Dieu est comparé au rets jeté dans la mer, qui prend de bons et des mauvais poissons, desquels le pêcheur retient les bons et rejette les autres à la mer* »¹⁰.

A cette époque, n'existait pas un Droit Canonique qui normalisât le processus d'expulsion d'un confrère. La Bulle *Salvatoris Nostri* ne le fait même pas : « *Le gouvernement reconnu dans l'approbation pontificale est un gouvernement très centré sur la personne du Supérieur Général. Celui-ci à tout pouvoir quoad disciplinam et directionem sur les supérieurs locaux, les maisons, les personnes, les biens, etc. Son pouvoir n'est limité qu'en ce qui concerne les missions. On le constitue*

⁷ SV I, 311.

⁸ SV II, 380.

⁹ SV IV, 36.

¹⁰ SV VI, 69.

comme source du droit interne. Il peut décréter toute norme qui lui semble opportune, la changer, la modifier. Bien sûr, il observe des retenues évidentes. C'est-à-dire, qu'il n'est pas contre les canons sacrés, les décrets de Trente, les dispositions pontificales... »¹¹.

Les choses étant ainsi faites, on ne doit pas s'étonner qu'au moment de purger la communauté d'un ou plusieurs membres, la parole du Supérieur général suffisait. On suppose, bien sûr, et cela est clair en ce qui concerne Saint Vincent, que le Supérieur général n'allait pas agir par simple caprice et sans avoir dialogué avec l'intéressé, ou au moins avec ses supérieurs et compagnons. Comme nous allons étudier des cas particuliers, qui furent nombreux, on peut avoir l'impression que la Congrégation de la Mission était un corps ayant besoin de nombreuses purges. Ce ne fut pas le cas. Les « frères en difficulté » expulsés furent peu nombreux, presque des exceptions, comparés aux missionnaires pleinement intégrés à la communauté, pleins de ferveur, et totalement disposés à travailler près des pestiférés ou à souffrir le martyre si cela s'avérait nécessaire. Il est étonnant de voir que, très souvent, après avoir rendu compte de l'expulsion d'un des membres, Saint Vincent aimait à détailler le bon état de la compagnie, de ses séminaristes et de ses étudiants. Par exemple, à Saint Lazare: « *Nous sommes tous en assez bonne disposition, grâce à Dieu. Une partie de notre monde est en mission en divers diocèses, et l'autre se prépare à l'ordination. Notre séminaire est bien peuplé; M. Berthe en est le directeur. Nous avons aussi bon nombre d'écoliers, dont les uns étudient en théologie sous M. Watebled, et les autres en philosophie sous M. Eveillard. Le collège des Bons-Enfants est plein sous M. Dehorgny, et le séminaire de Saint-Charles va croissant par les soins de M. Talec* »¹².

Regardons très brièvement quelques cas particuliers.

« Les quatre » : « *J'ai prié M. Lambert de renvoyer Messieurs Perceval, Le Noir, du Chastel et Le Roy. Nous avons aussi purgé et repurgé notre séminaire de neuf. Il en reste trente, qui font fort bien, par la grâce de Dieu* ». Cette expulsion de quatre missionnaires peut faire peur, mais, à en juger par leurs brèves biographies au pied de la lettre 731, ils devaient se trouver au Séminaire Interne, au moins les trois derniers, et n'avaient pas la stature demandée par le saint¹³.

« Trois et plus » : d'autres fois, ils n'étaient pas expulsés, mais ils partaient d'eux-mêmes. « *M. Louistre et M. Fourdim se sont retirés de*

¹¹ PÉREZ FLORES MIGUEL, *Historia del Derecho de la Congregación de la Misión*, Ceme, Salamanca, 2005, p. 121. Cf. LUIGI MEZZADRI - JOSÉ MARIA ROMÁN, *Histoire de la Congrégation de la Mission*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, p. 108.

¹² SV VI, 138.

¹³ SV II, 489.

la compagnie, comme aussi M. Lescuyer et un autre clerc, outre deux ou trois que nous avons mis dehors [...] Vous pouvez vous imaginer la douleur que j'ai eue non tant de la sortie d'aucun d'entre eux que de ce que la nature a gagné tellement le dessus en eux qu'il n'y a eu moyen de leur faire reprendre la dévotion de l'esprit »¹⁴. Il est très intéressant de lire ce que le saint écrit ensuite, exprimant ainsi ses sentiments et son état d'esprit : « L'un d'entre eux me vit demi-heure durant à ses pieds pour le fléchir et que je ne le pus ».

« Les deux » : Le Père Fondimare et le Frère Doutrelet s'en vont eux aussi. « Il faut imiter l'acquiescement au bon plaisir de Dieu qu'on voit en Notre-Seigneur au bon plaisir de son Père... et que selon ce bon plaisir, il fait et pourvoit toutes les choses toujours pour sa gloire et pour le bien des personnes que cela regarde. Selon cela, nous devons regarder la sortie de ces personnes comme un bien pour la compagnie et peut-être le leur »¹⁵.

Et, pris un par un, les cas sont assez nombreux : certains n'arrivent pas à surmonter leurs difficultés (comme le diacre Duhamel¹⁶, Philippe Vageot¹⁷, le polonais Zelazewski¹⁸, François-Ignace Liebe¹⁹) d'autres y parviennent comme Jean de Fricourt²⁰, Jacques de la Fosse²¹, Jacques Tholard²², Etienne Bienvenu²³, etc... Ce qui est admirable est la façon dont saint Vincent s'implique dans la situation de tous et il met toute son âme et tout son zèle dans chaque ligne qu'il leur écrit. Lire ces lettres est encourageant pour tous : nos ancêtres, nous-mêmes et ceux qui nous suivront.

Il est parfois un peu choquant de voir que saint Vincent n'a pas toujours la même attitude dans un cas ou dans un autre : avec certains, c'est la douceur même ; avec d'autres, il est très en colère. Nous ne devinons pas toujours pourquoi, mais lui le savait sans doute. Ce qu'il dit à Louis Rivet sur le départ de son supérieur, M. Vageot, « sans nous dire adieu » est terrible : « Ne le reconnaissez plus ni pour supérieur, ni seulement pour missionnaire »²⁴. A un prêtre sorti de la compagnie qui lui demande une paroisse, saint Vincent répond qu'il l'a conférée à un autre, car si ce dernier avait voulu faire le bien, il

¹⁴ SV II, 287.

¹⁵ SV III, 378.

¹⁶ SV I, 608.

¹⁷ SV V, 419.

¹⁸ SV V, 104.

¹⁹ SV VII, 368.

²⁰ SV VIII, 111.

²¹ SV VII, 292.

²² SV VII, 293.

²³ SV VII, 315 ; SV VII, 372.

²⁴ SV V, 418.

aurait pu le faire au sein de la Compagnie²⁵; à un autre qui lui dit, pour que Saint Vincent le réintègre à la communauté, qu'une fois il lui avait sauvé la vie (on ne sait comment), il lui répond ainsi : « Venez, Monsieur, et vous serez reçu à bras ouverts »²⁶. La lettre 2920²⁷ est un autre exemple : « *L'état du corps et de l'esprit de M. Caron ne requiert pas seulement qu'on diffère à le recevoir aux vœux, mais il n'est pas expédient qu'il les fasse, ni par conséquent qu'il demeure davantage en la compagnie [...] Quant au jeune homme de Chiavari qui se plaint de la tête et de l'estomac, il faut lui faire cesser les applications de l'esprit, même de l'oraison; ou, s'il en fait, que ce soit passivement, recevant ce que Dieu lui donnera, sans qu'il cherche des pensées pour s'exciter aux affections [...] Le frère Minvielle pourra être admis à faire les vœux à la fin de ses deux années. On ne peut empêcher qu'il n'ait des passions; mais Dieu lui fera la grâce, s'il lui plaît, de n'agir pas selon leurs mouvements, par l'attention qu'il fera aux vertus contraires* » (c'est une longue lettre qui mérite d'être lue).

Ce que saint Vincent ne tolérait d'aucune manière, c'est le fait de jouer sur deux tableaux, en disant oui et non à la fois, comme il l'écrit à René Alméras à propos du clerc Michel Doutrelet, à Rome, qui jouait à partir et à rester : « *Je vous dirai néanmoins, Monsieur, que, si sa conversion est véritable et si étendue qu'elle embrasse un dessein arrêté de mourir en sa vocation et d'y vivre selon nos usages, une soumission entière aux supérieurs, et l'indifférence aux lieux et aux emplois, et enfin le désir de travailler incessamment à l'acquisition des vertus, si, dis-je, tout cela vous paraît dans la solidité qu'il faut, je consens que vous le reteniez et en essayiez quelque temps. Que s'il se résout à sortir, je n'ai rien à dire, sinon in nomine Domini [...] Mais s'il veut encore côtoyer ces deux extrémités, marchander avec Dieu et avec la compagnie, n'aller que d'un pied, vouloir faire une chose et non pas une autre, bref, nous être à peine, comme il est depuis quelque temps, je crois qu'il n'en faut pas faire à deux fois et que vous devez tâcher à le résoudre doucement à la retraite...* »²⁸.

Cependant et malgré une certaine apparence, Saint Vincent était profondément compréhensif au sujet des défaillances communautaires : « *Il ne faut pas vous attendre de voir jamais votre maison sans défauts; mais, pourvu qu'il n'y en arrive de griefs ou de scandaleux, il faut se résoudre à supporter les autres, et néanmoins faire ce qui se peut pour les diminuer, tant en la qualité qu'en la quantité. Après la conversion des pécheurs, pour entière qu'elle soit, il leur reste toujours quelques imperfections pour leur exercice, comme il paraît dans les*

²⁵ SV V, 426.

²⁶ SV V, 541.

²⁷ SV VIII, 46.

²⁸ SV III, 515.

apôtres qui suivaient Jésus-Christ et qui pourtant s'entretenaient entre eux de plusieurs choses répréhensibles. Je ne vois pas d'autre remède aux manquements généraux, qui, par la grâce de Dieu, ne sont pas grands, que les avertissements en public et en particulier, avec la prière et la patience »²⁹.

Entrons maintenant plus directement dans ce qu'on appelle la formation initiale. En théorie, Saint Vincent nous paraît très excessif quand il parle des qualités demandées à un aspirant à son entrée au séminaire. Comme tout amour vrai, l'attention du saint se voulait à la fois exigeante et compréhensive. Comme preuve de cette exigence, il demande à Louis Dupont de ne pas lui envoyer de postulants sans les avoir éprouvés lui-même : *« Et pendant cette épreuve vous pouvez nous mander son nom, son âge, sa condition, ses études, s'il a son père et mère, si pauvres ou accommodés, s'il a son titre ou moyen de l'avoir, s'il a pratiqué la vertu par le passé ou s'il a été débauché, quels motifs il a de quitter le monde et de se faire missionnaire, s'il a l'esprit bien fait, le corps bien composé et bien sain, s'il a la parole libre, les yeux bons, et enfin s'il est disposé à tout faire et à tout souffrir, et d'aller et venir partout pour le service de Dieu, selon qu'il lui sera marqué par la sainte obéissance. Car il les faut sonder sur tout »³⁰.* Tout comme cette lettre, il en existe beaucoup d'autres qui contiennent les mêmes exigences, en commençant par celle dans laquelle il souhaite que les aspirants arrivent au séminaire avec le désir d'être martyrs.

En d'autres occasions, la main et la plume se relâchent : *« Il suffit néanmoins qu'ils aient une bonne santé, un esprit raisonnable et une bonne intention, encore qu'ils n'aient rien d'extraordinaire, ni même aucun talent pour la prédication. Nous avons tant d'autres choses à faire que, Dieu merci, personne ne demeure oisif qui veut travailler parmi nous ; au contraire, les simples ouvriers et les plus communs sont, pour l'ordinaire, les plus propres pour nous et les plus utiles pour le pauvre peuple. Dieu sait faire des pierres des enfants d'Abraham ; et Notre-Seigneur, ayant choisi des gens grossiers pour ses disciples, en fit des hommes apostoliques, qui, sans avoir des sciences acquises ni des esprits élevés, ni de belles prestances, ont néanmoins servi d'instrument à leur divin Maître pour convertir tout le monde. Pourvu que les missionnaires soient bien humbles, bien obéissants, bien mortifiés, bien zélés et pleins de confiance en Dieu, sa divine bonté s'en servira utilement partout et suppléera aux autres qualités qui leur pourraient manquer »³¹.*

Parfois, avec la même exigence et la même compréhension, saint Vincent se préoccupe davantage des formateurs que des candidats,

²⁹ SV VIII, 331.

³⁰ SV VII, 102.

³¹ SV VII, 237.

même si, naturellement, il le fait en fonction de ces derniers. A un supérieur de séminaire : « Vous n'en manquerez pas si vous prenez la peine de les élever dans le véritable esprit de leur condition, qui consiste particulièrement en la vie intérieure et en la pratique de l'oraison et des vertus ; car ce n'est pas assez de leur montrer le chant, les cérémonies et un peu de morale ; le principal est de les former à la solide piété et dévotion. Et pour cela, Monsieur, nous en devons être les premiers remplis, car il serait presque inutile de leur en donner l'instruction, et non pas l'exemple. Nous devons être des bassins remplis pour faire écouler nos eaux sans nous épuiser, et nous devons posséder cet esprit dont nous voulons qu'ils soient animés ; car nul ne peut donner ce qu'il n'a pas. Demandons-le donc bien à Notre-Seigneur, et donnons-nous à lui pour nous étudier à conformer notre conduite et nos actions aux siennes ; alors votre séminaire répandra une suavité dedans et dehors le diocèse, qui le fera multiplier en nombre et en bénédictions ; et, au contraire, ce serait un grand empêchement à ce bien-là, de vouloir agir en maîtres envers ceux qui sont sous notre charge, ou de les négliger, ou malédifier ; ce qui arriverait si nous voulions trop nous polir et nous ajuster, nous bien traiter, nous faire considérer et honorer, nous divertir, nous épargner et nous communiquer par trop au dehors. Il faut être ferme, et non pas rude, dans la conduite et éviter une douceur fade qui ne sert à rien »³².

Notes libres :

Parlant des jeunes : « Nous commençons à reconnaître notre faute de n'avoir pas assez exercé par le passé notre jeunesse, non plus ici qu'aux autres maisons ; de là est venu que les anciens se sont consumés et que les jeunes ne se sont formés que fort tard. Nous ferons donc bien, Monsieur, de les appliquer désormais à tout. Je vous prie d'en user ainsi à l'égard des vôtres, les faisant prêcher et catéchiser à la campagne et les exerçant à toutes nos fonctions, même à la maison ; car ainsi par l'expérience ils se formeront suffisamment, ils s'encourageront et se rendront capables de rendre service à Dieu. Nos ordinations passées ont été toujours dirigées par l'un de nos plus anciens ; mais nous sommes résolu d'en laisser la conduite pour ce coup à M. Duport, qui est nouveau, et de donner le soin de la première académie à deux jeunes prêtres, dont l'un n'est prêtre que depuis un ou deux mois, et l'autre depuis deux ans... »³³.

Pour les amateurs d'excursions : « On n'a pas sitôt donné une liberté qu'on en demande une autre ; et vous le voyez en ce

³² SV IV, 597.

³³ SV IV, 114.

*qu'ayant donné 15 jours de relâche à vos étudiants, il y en a qui veulent aller à Notre-Dame-de-Savone, et une autre année ils voudront aller à Milan ou ailleurs. Ils tireront cela en coutume, et d'un abus on passera à plusieurs, et enfin au désordre... »*³⁴.

Pour savoir ce que disait Saint Vincent à un mauvais formateur, on peut aller lire la lettre à un Prêtre de la Mission (VI, 393).

Pour savoir comment Saint Vincent recevait les repentis de bonne volonté, on peut aller lire la lettre à Louis Dupont (VII, 28).

Si quelqu'un veut savoir comment écrivait Saint Vincent lorsqu'il était ennuyé, voir Coste V, 294-295, lettre 1921.

Pour connaître le style de Saint Vincent quand il parle à un confrère dont le moral est au plus bas, on peut aller lire la lettre à Charles Ozenne (V, 200).

En guise de résumé et de conclusion, on peut dire que tout en se préoccupant naturellement du nombre des membres de la compagnie, Saint Vincent ne le fait à n'importe quel prix. Quand six seulement étaient entrés, il en loue le Seigneur, etc... Mais, à d'autres reprises, il regrette de ne pas pouvoir répondre à tout : « *Le Seigneur nous présente bien des occasions de lui rendre de nouveaux services, et en des lieux où nous n'avons pas encore travaillé ; mais les forces nous manquent, et Dieu nous fait connaître par là notre besoin pour nous obliger à le prier qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne* »³⁵.

Il exige toutes sortes de bonnes dispositions, mais ce ne sont pas les dispositions physiques ou intellectuelles qu'il apprécie le plus, mais il souhaite plutôt des personnalités solides et bien décidées à se donner.

C'est un grand directeur spirituel ; ses raisonnements sont des lueurs de sa foi ardente et ce qu'il écrit émeut et fortifie, même si tous ne se sont pas laissés convaincre ni fortifier.

Humainement parlant, Saint Vincent semble tout connaître, aussi bien les communautés que les personnes ; il est intuitif et perspicace, il sait discerner facilement le mensonge de la vérité et c'est certainement pour cela que sa relation n'est pas la même avec tous. Après trois siècles et demi, nous savons très bien que tout n'est pas imitable ni même adaptable. Cependant, il reste toujours un « plus » spirituel et une manière de faire dont on doit tenir compte quelque soit l'époque : « *L'on ne croit point un homme pour être bien savant, mais pour ce que nous l'estimons bon et l'aimons [...] Faisons ce que nous voudrions ; l'on ne croira jamais en nous, si nous ne témoignons*

³⁴ SV VIII, 106.

³⁵ SV VII, 550.

de l'amour et de la compassion à ceux que nous voulons qu'ils croient en nous [...] Si vous en usez de la sorte, Dieu bénira vos travaux ; sinon, vous ne ferez que du bruit et des fanfares et peu de fruit »³⁶.

Au sein de la Congrégation, il y a des Provinces qui ont le courage de garder dans le catalogue de leur personnel, les noms des « Prêtres, Diacres ou Étudiants en situation particulière », c'est-à-dire qui sont en dehors de la Province, certains peut-être depuis vingt ans. Ils se trouvent là et la hiérarchie ecclésiastique demande qu'on les traite avec beaucoup de soin. Que ferait Saint Vincent ? J'imagine qu'il ne pourrait pas supporter cela. En principe, il lui faudrait s'en tenir aux normes en vigueur, mais il effacerait du catalogue ceux à qui il importe peu de justifier de leur statut, et cela serait tout à fait juste, encore plus juste que le fait de voir disparaître du catalogue les confrères défunts, morts après être restés fidèles à la Congrégation.

(Traduction : PASCAL BREMAUD, C.M.)

³⁶ SV I, 295.